

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 DJS 219 – DDCCT Subventions (2 000 euros) à l'association Le Moulin (14<sup>e</sup>).**

**M<sup>mes</sup> Pauline VÉRON et Colombe BROSSEL, rapporteures**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à une association de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission, et Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à Le Moulin (16410/2016\_03846) 23bis, rue du Moulin de la Vierge (14<sup>e</sup>), pour son projet « Éducation et lien social : Les Minos ».

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**